POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 2 MAI 2023

PV N. 28

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUFOSSET ALEXANDRE - COUTURAUD CORENTIN - BALESTRAT CHRISTIAN - FRACHET OLIVIER

EXCUSES : MM - DUGENY RODOLPHE - VILLENEUVE MICHEL

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE dans toutes les compétitions championnat coupe principal et consolante
Les clubs qui désirent refaire leurs stock de carton verts peuvent en faire la demande à la commission via le district

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches

****

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 N2 :

Match N°53455 Ent FPCN / AS Saint Junien du 01/05/23 :

Suite au mail reçu de l'équipe de AS Saint Junien
La commission :

- Enregistre le résultat :

Ent FPCN : **3** (3 Pts) / **AS Saint Junien** : **0** (-1 Pt)

Le club de l'AS Saint Junien sera prélevé de la somme de 50€ pour son forfait dans les 3 dernières journées.

Match N°53490 US Limoges Bastide / Ent Ambazac/Folles du 29/04/23 :

Suite au mail reçu de l'équipe de Ent Ambazac/Folles
La commission :

- Enregistre le résultat :

US Limoges Bastide : **3** (3 Pts) / **Ent Ambazac/Folles** : **0** (-1 Pt)

Le club de Ent Ambazac/Folles sera prélevé de la somme de 50€ pour son forfait dans les 3 dernières journées

Match N°53489 US Bessines ANF 87 GJ / FC Pays Aredien 2 du 29/04/23 :

Le club de Bessines ANF 87 sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée ou incomplète

U15 Critérium A 8 :

Match N° USA Condat / SA Le Palais du 29/04/23 :

Suite au mail reçus de l'équipe de USA Condat
La commission :

- Enregistre le résultat :

USA Condat : **0** (-1Pt) / **SA Le Palais** : **3** (3 Pts)

Le club de USA Condat sera prélevé de la somme de 22€ pour son 1ER forfait

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U15 :

Match JA Isle 2 / JA Isle 1 prévue le 08/05/23 :

Se jouera le **03/05/23** en accord avec les deux équipes.

Match USA Condat / Limoges Football prévu le 08/05/23 :

Se jouera le **10/05/23** en accord avec les deux équipes

CATEGORIE U17 :

U17 D2 N°2 :

Match N°53372.2 Entre US Saint Léonard et Foot Sud du 29/04/23 :

Match non joué sur décision de l'arbitre pour Terrain non conforme.

La commission,

- Transmet le dossier à la commission Litiges et contentieux.

U17 D2 N°1 :

Match N°53330 .1 CS Feytiat / US Limoges Bastide.

Conformément au PV de la commission de discipline du 26/04/23
La commission,

- Enregistre le résultat suivant

CS Feytiat : **3** (3 Pts) / **US Limoges Bastide** : **0** (-1 Pt)

U17 D1 :

Match N°53287 US Bessines ANF 87 GJ / Limoges Alouette du 22/04/23 :

Le club de Bessines ANF 87 GJ sera prélevé de 21 € pour FMI non transmise dans les délais .

Match N°53298 CA Rilhac Rancon 2 / Rapide Sainte Feyre FC du 29/04/23 :

Conformément au mail reçus de l'équipe de Rapide Sainte Feyre FC
La commission,

- Enregistre le résultat :

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CA Rilhac Rancon 2 : **3** (3 Pts) / **Rapide Sainte Feyre FC** : **0** (-1 Pt)

Le club de Rapide Sainte Feyre FC sera prélevé de la somme de 50 € pour forfait dans les 3 dernières journées

Match N°53296 Limoges alouette / Limoges Lafarge JS du 29/04/23 :

Le club de Limoges Alouette sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée ou incomplète

Coupe U17 :

Match Limoges Lafarge / Limoges Football prévu le 20/05/23 :

Se jouera le **06/05/23** en accord avec les deux équipes.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 09 Mai 2023 à 18h15

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI